

COVID-19

Plan de continuité pédagogique

Du fait de la propagation de l'épidémie de COVID-19, le Président de la République a annoncé la fermeture à partir du lundi 16 mars et jusqu'à nouvel ordre des crèches, écoles, collèges, lycées et universités sur l'ensemble du territoire national.

Durant toute la période de fermeture des écoles et des établissements, nous devons assurer la continuité pédagogique et faire en sorte que tous les élèves gardent un lien avec l'école, leurs professeurs et poursuivent leurs apprentissages.

Les directeurs d'école, les chefs d'établissement et l'ensemble des corps d'inspection s'assurent que les élèves ont accès aux supports de cours quotidiennement, et qu'ils soient en mesure de réaliser les devoirs ou exercices requis pour les apprentissages. Ils coordonnent l'action avec les équipes pédagogiques pour prendre les initiatives et les mesures nécessaires en lien avec les inspecteurs et le réseau de la délégation académique au numérique éducatif (DRANE).





Modalités de pilotage

Dans le 1er degré :

Sous la responsabilité du DASEN, l'IEN de circonscription est en charge du déploiement du plan de continuité pédagogique. Les directeurs réalisent le recensement des coordonnées téléphoniques et adresses de messagerie des parents. Ce recensement peut s'opérer à partir de l'application ONDE.

L'IEN veille à ce que chacune des familles soit contactée et informée des modalités de la continuité pédagogique, y compris par des moyens collectifs.

Pour les familles qui disposent d'un équipement informatique adapté, les activités pédagogiques ainsi que les modalités de connexion au dispositif « Ma classe à la maison » du CNED sont envoyées par courriel.

À défaut d'équipement, les activités pédagogiques peuvent être éditées et disponibles à l'école afin que les parents puissent venir les chercher. Les mairies peuvent également servir de « point relais » pour ces ressources pédagogiques, définies par les professeurs de l'élève.

Une permanence sur les questions pédagogiques est également mise en place dans les DSDEN, inspection et dans certaines écoles à destination des familles et des élèves.

Dans le 2nd degré :

Les chefs d'établissement réalisent le recensement des coordonnées téléphoniques et adresses de messagerie des parents.

Toutes les modalités de mise en œuvre de la continuité pédagogique doivent être présentées aux familles rapidement. Plusieurs outils permettront de maintenir le lien, notamment l'Espace Numérique de Travail ainsi que la plateforme du CNED.

Pour les familles qui ne disposent pas d'un équipement numérique adapté, les établissements assurent une permanence pédagogique pour permettre aux élèves de disposer de ressources pédagogiques papier.

Les inspecteurs référents ou correspondants des établissements sont disponibles en appui pour la mise en œuvre de la continuité pédagogique.

Une cellule pédagogique rectorale est mise en place.



Utilisation des Espaces Numériques de Travail

Dans le second degré, l'ENT offre plusieurs services pour communiquer avec les élèves : classeur numérique, « travail à faire », parcours pédagogiques mutualisés, outils collaboratifs et ressources en ligne. Chaque professeur utilise la palette la plus adaptée à la progression de ces élèves et du niveau de la classe.

Quelques exemples d'usages :

- Activités de remédiation ou de découverte sous forme de **parcours pédagogiques** incluant du contenu enrichi (vidéos, images, exercices interactifs) ;
- Productions rédigées avec la bureautique en ligne, sauvegardées dans le **porte-documents personnel de l'élève** et envoyées par la messagerie ou le travail à faire ;
- **Synthèses de cours** déposées par le professeur dans les dossiers partagés de l'espace de classe ;
- Travaux à faire, indiqués dans le **cahier de textes** par le professeur, avec des consignes audio et/ou écrites avec demande de remise en ligne audio ou écrite ;
- Révision grâce aux **ressources en ligne** telles que **Jules Devoirs Faits**, Révise ton brevet, avec les Banques de Ressources Educatives pour l'Ecole (BRNE) ou encore les manuels et ressources numériques disponibles.
- Communication individualisée par messagerie entre le professeur et ses élèves.

Des ressources en ligne sont disponibles pour faciliter le travail des professeurs directement sur [le site de la DRANE](#)



En complément des ENT

Si aucun ENT n'est mis en place, notamment pour le premier degré, ou si les élèves et leurs familles ne disposent pas d'un équipement numérique adapté, la continuité pédagogique est mise en place par d'autres moyens. En effet, il reste primordial d'installer et **d'entretenir un lien d'attention rassurant et personnalisé avec chacun.**

Pour les élèves les plus jeunes, et pour tous ceux qui nécessitent une prise en charge spécifique impliquant la présence d'un adulte, **la continuité pédagogique est assurée par des activités simples. Des ressources peuvent être fournies aux familles (activités manuelles, comptines, jeux, ...).**

Pour les élèves ne disposant pas d'un accès à Internet, d'une connexion suffisamment performante ou des équipements adaptés, les professeurs, les directeurs d'école et les chefs d'établissement veilleront à préparer un ensemble de documents et propositions de sujets à étudier et de travaux à réaliser, adaptés à la situation d'un accompagnement en famille.

Le Centre national d'enseignement à distance (CNED)

Le CNED met à disposition des écoles et des établissements scolaires des plateformes de cours à distance « Ma classe à la maison » de la Grande Section à la Terminale.

L'accès aux plateformes s'effectue au moyen des adresses ci-dessous, qui devront être communiquées par le chef d'établissement ou le directeur d'école aux professeurs et aux familles **le plus rapidement possible :**


<https://ecole.cned.fr> ;

<https://college.cned.fr> ;

<https://lycee.cned.fr>

Chaque élève et chaque professeur devra créer son propre compte.

Sur les plateformes du CNED, deux possibilités s'offrent aux enseignants et aux élèves :

- 
- Des parcours « clé en main » sont proposés et l'élève effectue son travail en autonomie
 - Une classe virtuelle peut être créée. Le professeur doit d'abord créer un compte sur le site à partir de son adresse académique puis il peut créer une classe virtuelle dont il communiquera le lien d'accès à ses élèves. De nombreux tutoriels pour faciliter l'appropriation de l'outil sont en ligne sur la plateforme : http://ressources.cned.fr/Poitiers/EIFAD/ETUT/33/story_html5.html?lms=1

Une cellule pédagogique académique vous accompagne pour toute question relative à la continuité pédagogique :

continuitepedagogique@ac-normandie.fr